BOUTINE

(export du DFSM au 05/11/2026 à 21:03)

[1] BOUTINE Médecine - Médecine

nom fém.
Etymologie FEW I 421 : *bod-

Définition

Cicatrice chez l’homme ayant la forme d’une cavité ou d’une saillie arrondie, dans la partie centrale du ventre, causée par la section du cordon qui reliait l’enfant à naître à la mère, nombril.

Notes

- syn BOUDE syn BOUTÈRE syn BOUTERIL syn NOMBRIL

Citations

- Et li jus des fuelles [de pêcher], qui le boit, vaut moult encontre vers, et meismement les fuelles mises sour le boutine a maniere d’emplaistre.
 Aldebrandin de Sienne, *Régime du corps, 1256, éd. p. 150.*
- Pour quoy est ce que cil qui ont le boutine ou le nombril aspre et froncie se delitent plus en le oudeur des roses que cil qui le ont souef et plain?
 Evrart de Conty [Aristote], *Problemes, ca 1380, XII, 8, fol. 233v.*

[2] BOUTINE Médecine - Médecine

nom fém.
Etymologie FEW I 421 : *bod-

Définition

Partie du cordon qui reliait l’enfant à naître à la mère qui reste attaché à celui-ci après la naissance, avant de chuter au bout de quelques jours.

Notes

- Note encyclopédique

 Voir l'entrée *boutin* dans ce même dictionnaire. Les deux mots fonctionnent donc comme des quasi-synonymes. Cependant, si l'on s'en tient aux citations dont nous disposons, *boutin* désigne l'ensemble du cordon ombilical, tandis que *boutine* en désigne la petite partie qui à sa chute donnera naissance au nombril. Le nom *boutine* désigne d'ailleurs aussi la trace laissé par ce cordon, à savoir le nombril. Ce second sens est beaucoup plus représenté dans la documentation, y compris non spécialisée. Notons aussi que le nom présente aussi l'orthographe *boudine* (forme considérée comme féminine). Or, si les formes attestées dans les passages du *Régime du corps* peuvent parfaitement être féminines (forme picardisante de l'article féminin), la forme utilisée par Evrart de Conty ne peut qu'être masculine [I. Vedrenne-Fajolles].

Citations

- Mais il est plus seür cose de prendre .I. fil de lainne retors et loier sor le boutine , et apriès metre desus drapiaus molliés en oile, et laissier jusques à .IIII. jors, et lors cara [...].
 Aldebrandin de Sienne, *Régime du corps, 1256, p. 74*